

**Numéro:** 13.150

**Date:** 24 juin 2013, 20h59

**Type de proposition:** Interpellation

**Auteur-e-s:** Nicolas Ruedin

**Titre:** Mesures urgentes en faveur de la viticulture suite aux dégâts de la grêle

Le 20 juin dernier, le vignoble neuchâtelois était frappé par des averses de grêle provoquant "*des dégâts très importants*" pour reprendre les termes du communiqué de presse du Conseil d'Etat daté du lendemain. Dans la même prise de position, le gouvernement reconnaissait que certaines parties desdits vignobles étaient "presque entièrement détruites". Le caractère exceptionnel de cet événement météorologique ne doit pas occulter les conséquences douloureuses qui s'ensuivent pour celles et ceux qui vivent de la culture du sol et de la vigne dans notre canton. Il est donc important d'agir rapidement par plusieurs mesures, pour permettre de limiter les dégâts que ces quelques minutes de tempête pourraient occasionner pour un pan non négligeable de l'économie cantonale.

#### *Mesures de soutien aux exploitations*

La loi fédérale sur l'assurance chômage et insolvabilité (LACI) prévoit à ses articles 31 et 32 un droit à l'indemnité et une prise en considération des dommages causés par les conditions météorologiques sur le personnel. Selon l'article 35 alinéa 2 de la LACI, "*le Conseil fédéral peut, de manière générale ou pour certaines régions ou branches économiques particulièrement touchées, prolonger de six périodes de décompte au plus la durée maximum de l'indemnisation.*"

#### *Mesures de "fidélisation" de la clientèle*

L'incapacité dans laquelle bon nombre de vigneron des vignobles touchés se trouveront d'honorer les commandes de vins millésime 2013 constitue l'une des autres principales préoccupations des exploitants. Personne ne conteste le fait qu'il appartient d'abord à la profession de prendre les mesures en vue de fidéliser la clientèle au-delà de 2014. Cependant, le service de l'agriculture et les autres organismes publics en charge de la viticulture ont sans doute également un rôle de sensibilisation et de promotion à jouer en la matière.

Eu égard à ce qui précède, je pose au Conseil d'Etat les questions suivantes:

1. Le Conseil d'Etat a-t-il prévu de négocier à la hausse avec le SECO, la durée d'indemnisation du personnel des exploitations touchées via la RHT comme le prévoit la LACI à son article 35 alinéa 2?
2. Quelles mesures le Conseil d'Etat entend-il prendre dans le but de soutenir ou de compléter les démarches entreprises par le secteur vitivinicole en vue de fidéliser la clientèle des vigneron?

**L'urgence est demandée.**

*Signataire-s*

RUEDIN	Nicolas
GERBER	Alain
KELLER	Boris

GYGER	Jean-Louis
FREY	Loïc
DE MONTMOLLIN	Jean-Frédéric
GRANDJEAN	Raphaël
HOULMANN	Alexandre